

LE PRIX - ÉDITION 2019

DOSSIER DE **PARTICIPATION**



MODE D'EMPLOI

Pour établir au mieux un dossier de participation :

1. Lire attentivement le règlement
2. Compléter la fiche de candidature
3. Décrire le projet
4. Adresser le dossier complet à l'ANFH

Avant le 28 février 2019

CONTACT

ANFH - Service communication

Tél. : 01 44 75 68 69

communication@anfh.fr

www.anfh.fr/l-anfh/le-prix-anfh

RÈGLEMENT

OBJECTIFS DU PRIX ANFH ?

L'ANFH organise pour la onzième année consécutive le prix ANFH. Il récompense les actions de formation professionnelles conduites par des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics. Sa vocation : valoriser des initiatives novatrices, pertinentes, pragmatiques et transférables.

Cinq catégories :

- Grand prix ANFH ;
- Prix management et organisation du travail remis en partenariat avec l'Institut du management de l'EHESP ;
- Prix métiers et compétences sociales et médico-sociales ;
- Prix amélioration de la qualité des soins et prise en charge des patients ;
- Prix Développement professionnel continu (DPC) médical et paramédical.

QUI PEUT CONCOURIR ?

Tous les établissements de la Fonction publique hospitalière, adhérents à l'ANFH et ayant conduit des actions exemplaires pour renforcer leurs politiques ressources humaines, formation et compétences.

POURQUOI PARTICIPER ?

Ce prix est l'occasion de :

- Valoriser le travail de vos équipes ;
- Faire connaître votre initiative, la diffuser auprès d'autres établissements ;
- Mettre en avant le travail réalisé avec les organismes de formation pour créer des actions de formation sur mesure ;
- Promouvoir votre établissement auprès des partenaires ;
- Être distingué et reconnu au niveau national. Plus de 250 représentants de la communauté hospitalière participent à la cérémonie de remise des prix ;
- Obtenir une récompense concrète pour aider votre service formation : les lauréats se partagent 12 000 € en achat de matériel pour le projet et l'équipe.

POUR QUEL PROJET ?

La formation est plus que jamais au cœur des enjeux de ressources humaines des établissements afin d'adapter les compétences aux évolutions technologiques, de maintenir la cohésion des équipes, de proposer aux agents des parcours professionnels motivants ou encore de permettre aux aspirations individuelles de s'épanouir tout en servant les intérêts collectifs de l'établissement.

Un établissement peut présenter plusieurs dossiers. Chaque action doit faire l'objet d'un dossier. Tous les éléments complé-

mentaires (vidéos, publications, cahiers des charges, diaporamas...) pouvant aider à la compréhension du projet sont acceptés.

Le dossier doit être transmis à l'ANFH en deux exemplaires accompagnés de la fiche de renseignements et d'une note de présentation (deux ou trois pages suffisent).

Plan indicatif

Situation de l'établissement : description de la problématique ressources humaines, problèmes, éléments spécifiques, souhaits d'améliorations...

Objectifs de formation : la demande de la direction ou du service, le projet d'établissement...

Publics concernés par la démarche : instances, services, taille des effectifs, métiers...

Récit de l'action : dispositifs mis en place, objectifs, moyens...

Date et durée de l'action

Budget mobilisé

QUELLE RÉCOMPENSE ?

Le prix sera matérialisé par un objet daté et personnalisé. Il donnera lieu à une gratification sous forme de bons d'achat : **4000€ pour le Grand prix et 2000€ pour les autres catégories.**

En cas de désignation d'un prix, l'établissement s'engage à faire son possible pour se

rendre à **Paris le 20 juin 2019** afin de retirer son prix et de présenter l'action lauréate.

L'ANFH prend en charge les frais de déplacement et éventuellement d'hébergement.

Un reportage vidéo est réalisé et projeté lors de la cérémonie de remise des prix. L'établissement lauréat s'engage à accueillir l'équipe de tournage et à faciliter la réalisation du reportage.

QUELLES MODALITÉS DE SÉLECTION ?

- Les **résultats obtenus** et **évalués** ;
- La **reproductibilité** et la **transférabilité de l'action** dans plusieurs contextes professionnels ;
- L'**implication des personnels, des partenaires sociaux** (concertation avec les personnels) et des services ressources humaines ou pilote de la formation (implication d'une équipe, d'un service, action qui a servi de point d'appui au management...), association de toutes les familles professionnelles de l'établissement (médecins...) ;
- Action **particulièrement innovante** et créative (les solutions trouvées sortent des habitudes professionnelles).

Votre délégation régionale et le service communication de l'ANFH se tiennent à votre disposition pour tous renseignements.

Autour du président et du vice-président de l'ANFH, les membres de la commission

d'étude et de développement de la formation permanente (CEDFP) constituent le jury du prix. Celui-ci se réserve le droit de désigner des prix "ex aequo", de ne pas désigner de lauréat s'il juge qu'aucun dossier ne répond aux critères ou d'attribuer plusieurs prix à un même établissement qui aura présenté plusieurs dossiers.

REMISE DES PRIX

Les prix seront remis lors de l'assemblée générale de l'ANFH qui se tiendra le **jeudi 20 juin 2019**. Ce rendez-vous institutionnel réunit plus de 250 membres des instances paritaires régionales et nationales.

Les projets lauréats seront présentés sous forme de reportage vidéo. Ils seront aussi relayés dans *La Lettre de l'ANFH*, dans un livret spécial, sur le site ANFH.fr et bénéficieront d'une large communication auprès de la presse spécialisée et régionale.

Le prix de la catégorie Management et organisation sera remis par le représentant de l'**institut du management de l'EHESP**.



EN SAVOIR PLUS

ANFH - Service communication

Tél. : 01 44 75 68 69

communication@anfh.fr

www.anfh.fr/l-anfh/le-prix-anfh

FICHE DE CANDIDATURE

A retourner à l'ANFH en deux exemplaires avec le dossier de candidature avant le 28 février 2019

Nom de l'action de formation

Nom de l'établissement.

Raison sociale.

Adresse.

CP Ville

Directeur général.

Nombre d'agents employés

Responsable du projet

Contact.

Fonction

Courriel

Tél.

Fax

CATÉGORIE POUR LAQUELLE LE DOSSIER EST PRÉSENTÉ

- ☐ Management et organisation du travail
- ☐ Métiers et compétences sociales et médico-sociales
- ☐ Amélioration de la qualité des soins et de la prise en charge des patients
- ☐ Développement professionnel continu (DPC) médical et paramédical

Il est également possible de déposer le dossier de candidature en ligne sur www.anfh.fr.

PAROLES DE LAURÉATS



Le prix félicite la persévérance d'une équipe à porter un projet au quotidien malgré les difficultés. Il apporte un sentiment de fierté du travail accompli, l'espoir nécessaire pour préserver notre créativité et nous conforte sur le sens de notre chemin.

Fabienne Benetti,
psychologue, CHI de Montreuil



Être récompensé par un jury expert du soin symbolise une réelle reconnaissance professionnelle de notre réflexion soignante. Cela nous motive à élargir encore nos actions en faveur de la qualité des soins dispensés aux patients souffrant d'incontinence.

Delphine Martinez, *cadre de santé, CHI de Fréjus-Saint Raphaël*



C'est un gage de visibilité. Il permettra à d'autres établissements de s'inspirer de notre travail et élargira le public de nos actions de formation au-delà de notre département.

Anne BELLOT,
*Praticien hospitalier,
CHU de Caen*



Ce prix renforce notre démarche en matière de qualité et de sécurité des soins. C'est très valorisant pour l'ensemble des acteurs concernés par notre action de formation : organisateurs, participants, direction...

Nizard Bejaoui,
*Pharmacien,
CH de Carpentras*